

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



DÉCISION
de versement d'une aide à la production
cinématographique -
WANDA PRODUCTIONS

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLIS

Vu les articles 107, 108 et 109 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne,
Vu le règlement n°2023/2432 du 13 décembre 2023 relatif à l'application
des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union sur support aux aides de
l'État.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L251-2.

Vu la convention relative à la mise en œuvre du schéma régional de développement
économique, d'innovation et d'innovation (SDEI) conclue entre Limoges
Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine le 30 mai 2024.

Vu la délibération n° 2023-095-07 de la Commission permanente du Conseil régional en
date du 17 mai 2023 autorisant la mise en place d'un dispositif d'aide aux tournages de
documentaires de films ou de tout autre document cinématographique sur le territoire de
Limoges Métropole.

Vu l'annexe n°2 à la convention relative à la mise en œuvre du SDEI conclue entre
Limoges Métropole et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Vu la délibération n° 4.2 du conseil communautaire en date du 24 juin 2023 approuvant la
mise en place du dispositif.

Vu le règlement relatif au dispositif de soutien à la production cinématographique sur le
territoire de Limoges Métropole.

Vu la demande de soutien à la production cinématographique déposée par l'entreprise
WANDA PRODUCTIONS le 10 septembre 2025.

Vu l'avis simple de la commission locale du 05 octobre 2025.

CONSIDÉRANT que la société bénéficie à travers ce projet du soutien du territoire en matière de
la région de Limoges Métropole, la région Nouvelle-Aquitaine et notamment le territoire de
la région Nouvelle-Aquitaine et notamment le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine.

CONSIDÉRANT que l'aide financière est relative à hauteur de 50% de l'assiette éligible et
constituerait une 50% du budget global de la production, cette aide ne pouvant être
supérieure à 15 000 €.

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT relatives est de 342 342 € HT, les
applicables du règlement, la subvention est inférieure à 25 000 €.

B/L C I S D N

Est annexé à l'annexe WANDA PRODUCTIONS dont le siège est situé au 50 avenue du
Président Wilson - 87000 Saint-Denis, une aide financière d'un montant maximal de 25 000 €.

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la production cinématographique à l'entreprise WANDA PRODUCTIONS

1 DOCUMENT - Publié le 17 Novembre 2025



27518.pdf
(.pdf, 1,1 Mo)



TÉLÉCHARGER